



## **Nouveau Plan de Distribution**

### **Caisse d'Épargne de Bretagne Pays de Loire**

Devant l'ampleur du nouveau plan de distribution présenté par la Direction aux élus le 18 Février 2021, ceux-ci ont décidé de s'appuyer sur l'expertise du cabinet Syndex afin d'avoir un avis éclairé dans l'intérêt des salariés. Ce rapport a été présenté lors de la réunion du 28 Avril et le premier enseignement est que ce plan va concerner de façon plus ou moins importante la moitié des effectifs du réseau commercial de la Caisse d'Épargne de Bretagne Pays de Loire soit 827 salariés. À date, ce nouveau plan est neutre au niveau des effectifs mais il intervient, et chacun peut le constater à son niveau, après une diminution des effectifs et un turnover important sur les deux dernières années impactant les conditions de travail au quotidien.

Ce plan ambitieux à 30 M€ va avoir pour conséquences, la fermeture de 17 agences en zone rurale, 40 rapprochements d'agences (34 en zone rurale) et 16 rationalisations (ce qui en d'autres termes va se concrétiser par la fermeture de 16 autres agences en zone urbaine). Dans 52 agences reconquêtes, au-delà d'un effectif qui passera de deux à trois ETP, ce qui permettra à l'entreprise une plus grande souplesse dans la gestion des effectifs et peut-être une plus grande attractivité pour certains salariés, nos interrogations se portent aujourd'hui sur le métier de Directeur d'agence qui aura un rôle de conquête, de prospection et d'animation avec une feuille de route déterminée par l'entreprise. La Direction parle d'un profil « de chasseur » qui pourrait correspondre à certains salariés en interne mais elle n'exclut pas d'aller chercher ces compétences et ces profils sans dit-elle, vouloir chercher « le mouton à 5 pattes ». On peut aujourd'hui craindre une pression pour les salariés concernés vu l'investissement de l'entreprise qui attend pour les agences reconquêtes un PNB de 20K€/an pour une cinquantaine de nouveaux clients/ an et un retour sur investissement en 5 ans.

Ce plan établi sur 3 ans est ambitieux et la Direction souhaite donner du temps au temps pour sa mise en œuvre et sa mise en marché. Elle ne souhaite pas se loucher tant pour la satisfaction clientèle, tant dans la gestion RH qui sera un volet très important de ce nouveau plan. L'entreprise souhaite garder une empreinte territoriale. Ce plan créé normalement en concertation avec les Directeurs Commerciaux, soulève encore beaucoup de questions notamment sur les temps de trajet, la charge de travail et les conditions de travail pour les salariés concernés par les rapprochements d'agences.

**Les élus du CSE ont voté par 19 voix sur 24 CONTRE le projet présenté. Les élus du Syndicat Unifié/UNSA resteront vigilants tout au long de ces trois prochaines années et veilleront pour que les bonnes intentions affichées par la Direction se concrétisent par la pérennisation des effectifs, une bonne application des accords locaux existants et une reconnaissance de l'implication de tous dans la bonne réussite du nouveau plan de distribution.**

***Vos représentants au CSE : Benoit BRIER, Marie Laure CRENN, Brigitte ECUYER, Catherine GERARD, Philippe LAFOURCADE, Fabienne LETHEREAU, Michèle NOUVEL, Valérie PAVIC, Agnès PERRAUT, Frédéric ROIGNANT, Loïc STEPHAN.***